



DU BLOG IUSTORIA

Plainte pénale : que se passe-t-il quand quelqu'un porte plainte contre vous

Quelqu'un a déposé une plainte pénale contre vous. Et maintenant ? Guide serin des premières 48 heures, étape par étape.

MGR. BÁRA BARTOŇKOVÁ

30/10/2025 · 7 min de lecture

Un appel de la police. Un courrier officiel dans la boîte aux lettres. Un message d'une connaissance vous informant que quelqu'un « pose des questions sur vous ». La plupart des gens se retrouvent dans cette situation pour la première fois de leur vie — et leur première réaction est la panique. C'est parfaitement naturel. Mais il est essentiel de comprendre ce qui se passe réellement, ce qui vous attend et comment réagir pour ne pas aggraver les choses inutilement.

Reprenons tout depuis le début, calmement.

Ce qu'est une plainte pénale — et ce qu'elle n'est pas

Une plainte pénale n'est pas une mise en examen. Ce n'est pas une inculpation. Ce n'est pas une condamnation. Il s'agit d'un signalement déposé auprès de la police ou du parquet, dans lequel quelqu'un affirme qu'une infraction pénale a pu être commise. N'importe qui peut déposer une plainte pénale contre n'importe qui — et la police est tenue d'examiner la situation. Cela ne signifie pas que la plainte est fondée, véridique ou qu'elle aboutira à quoi que ce soit.

En pratique, en droit tchèque, une grande partie des plaintes pénales sont classées sans suite. Soit parce que les faits décrits ne constituent pas une infraction, soit parce que les preuves sont insuffisantes. Une plainte pénale marque le début d'une vérification préliminaire — pas le début d'un procès.

Cela ne veut pas dire que vous pouvez l'ignorer. Mais cela signifie qu'il n'y a pas lieu de céder à la panique immédiate.

Ce que la police va faire

Après le dépôt d'une plainte pénale, la police ouvre ce que le droit tchèque appelle une « vérification préliminaire » (*prověřování*). À ce stade, elle cherche à déterminer si une infraction a effectivement été commise et s'il existe un suspect.

Au cours de cette vérification, la police peut vous contacter de deux manières — et la différence entre les deux est capitale :

Recueil d'explications (*podání vysvětlení*) — la police vous convoque pour éclaircir certaines circonstances. Vous n'êtes pas dans la position d'un accusé, mais attention : ce que vous dites peut être utilisé ultérieurement. Vous avez droit à une assistance juridique et le droit de refuser de répondre si votre témoignage pourrait incriminer un proche.

Interrogatoire en tant qu'accusé (*výslech obviněného*) — c'est une situation qualitativement différente. Cela signifie que la police a pris la décision d'engager des poursuites pénales. Dès ce moment, vous bénéficiez de l'ensemble des droits de l'accusé, y compris le droit à un avocat, le droit de garder le silence et le droit de consulter le dossier.

Le conseil essentiel : avant de vous rendre à la police — que ce soit pour fournir des explications ou pour un interrogatoire — renseignez-vous sur la qualité en laquelle vous êtes convoqué. Et dans l'idéal, allez-y accompagné d'un avocat.

Vos droits — et pourquoi ils comptent

La Constitution tchèque et le Code de procédure pénale garantissent plusieurs droits fondamentaux qu'aucune autorité ne peut contourner :

Le droit à un avocat. Vous pouvez choisir un avocat et l'avoir à vos côtés lors de toute action procédurale. Si vous n'en avez pas les moyens, le tribunal vous en désignera un dans certains cas. Ce droit s'applique dès le tout premier contact avec la police.

Le droit de garder le silence. Vous n'êtes pas tenu de répondre aux questions. Vous n'êtes pas tenu de vous expliquer. Vous n'êtes pas tenu de vous défendre sur-le-champ. Le silence n'est pas un aveu de culpabilité — et dans les premières phases, c'est souvent une stratégie plus judicieuse que des explications spontanées.

Le droit à une copie du procès-verbal. Tout ce que vous déclarez à la police est consigné par écrit. Vous avez le droit de lire ce document, de demander des corrections et d'en obtenir une copie. Exercez ce droit — le procès-verbal constitue un élément de preuve.

Le droit à un interprète. Si votre niveau de tchèque ne vous permet pas de comprendre la terminologie juridique, vous avez droit à un interprète aux frais de l'État.

Ce qu'il ne faut pas faire — les cinq erreurs les plus fréquentes

Au fil de mes années de pratique en droit pénal, je retrouve invariablement les mêmes erreurs. La plupart naissent de bonnes intentions ou du stress — mais elles peuvent sérieusement compliquer votre situation.

Ne parlez pas à la police sans avocat. Pas « de manière informelle ». Pas « juste rapidement ». Même si vous pensez n'avoir rien à cacher. Il ne s'agit pas de savoir si vous êtes innocent — il s'agit du risque de dire involontairement quelque chose qui sera sorti de son contexte.

Ne supprimez pas vos communications. Messages, e-mails, historique d'appels. Même si le contenu vous semble défavorable. La destruction de preuves peut être qualifiée d'entrave à la justice — ce qui constitue une infraction distincte.

Ne contactez pas le plaignant. Je comprends que ce soit difficile — surtout lorsqu'il s'agit d'une personne proche. Mais tout contact peut être interprété comme une intimidation de témoin. Communiquez exclusivement par l'intermédiaire de votre avocat.

Ne discutez pas de l'affaire sur les réseaux sociaux. Ni en messages privés. Ni dans des groupes fermés. Rien sur internet n'est véritablement privé, et tout peut servir de preuve.

Ne cédez pas à la panique et ne prenez pas de décisions précipitées. Ne signez rien que vous ne compreniez pas. N'acceptez aucune « solution rapide » proposée en l'absence de votre avocat.

Et ensuite ?

Après la phase de vérification préliminaire, plusieurs issues sont possibles :

Le classement sans suite. La police conclut qu'aucune infraction n'a été commise ou qu'elle ne peut être établie. La procédure prend fin. C'est le résultat le plus fréquent — la majorité des plaintes pénales sont classées.

L'abandon des poursuites. Si des poursuites ont été engagées mais que les motifs ont disparu en cours de procédure, le procureur peut y mettre fin.

Le renvoi devant le tribunal. Le procureur conclut que les preuves sont suffisantes et dépose un acte d'accusation. C'est seulement à ce stade que commence le procès.

L'abandon conditionnel ou la transaction pénale. Pour les infractions moins graves, des mécanismes alternatifs — appelés diversions — peuvent aboutir à la clôture de l'affaire sans audience.

Chacune de ces voies a ses propres conditions, ses délais et ses conséquences. Et chacune requiert une stratégie de défense différente.

La panique est naturelle. Mais c'est précisément le genre de situation où vous avez besoin d'un esprit clair — le vôtre, ou celui de quelqu'un à vos côtés.

Une plainte pénale ne signifie pas que vous êtes coupable. Elle ne signifie pas que vous irez au tribunal. Elle ne signifie pas la fin de quoi que ce soit. Elle signifie que quelqu'un a enclenché un processus — et que vous avez tout à fait le droit et la possibilité de vous défendre. Mais cette défense doit être réfléchie, mesurée et menée par quelqu'un qui maîtrise le sujet.

Si vous vous trouvez dans cette situation, ne tentez pas de la gérer seul. Consultez un avocat — le plus tôt sera le mieux. Si la plainte s'inscrit dans un contexte familial, [Violence domestique et le droit](#) est une lecture utile pour saisir la frontière entre outils de droit de la famille et outils pénaux.

Quelqu'un a porté plainte contre vous et vous ne savez pas quoi faire ? Dans notre [pratique contentieuse et pénale](#), nous vous accompagnons à chaque étape — de la première audition à la possible clôture de la procédure. [Écrivez-nous](#), idéalement avant d'aller parler à la police.

Plainte pénale : que se passe-t-il quand quelqu'un porte plainte contre vous

Mgr. Bára Bartoňková · Publié 30/10/2025

<https://www.iustoria.cz/fr/blog/plainte-penale-que-se-passe-t-il-quand-quelquun-porte-plainte-contre-vous/>

Ce texte est protégé par le droit d'auteur. Le partage du document entier et non modifié est bienvenu ; la reprise d'extraits dans d'autres textes suppose la citation de la source. © IUSTORIA, advokátní kancelář, s.r.o.